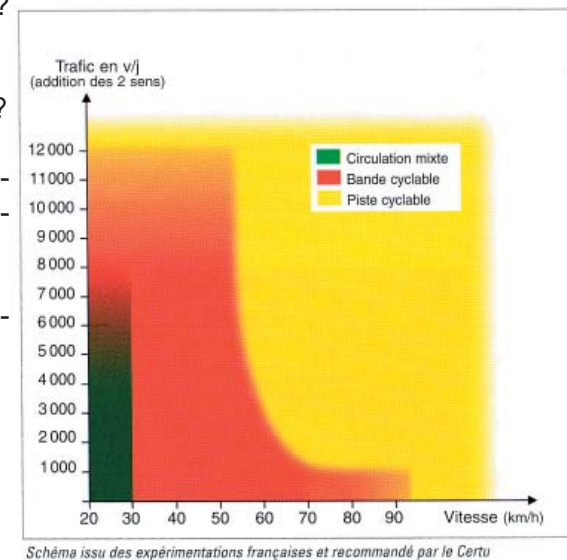


## CHECK-LIST DE QUESTIONS A SE POSER

- Le projet rentre-t-il dans le cadre d'un plan d'ensemble ou d'une réflexion globale ?
- Quels sont les usagers et trafics existants et projetés ?
- Existe-t-il des itinéraires spécifiques (dessertes d'école, d'établissements sportifs...)?
- Le projet s'inscrit-il dans un parcours quotidien, scolaire, touristique ?
- Quel est le trafic et la vitesse des véhicules ? (VL,PL)
- Quelles sont les discontinuités des itinéraires existants ?
- Existe-t-il un schéma global de plan cyclable ?
- Quels sont les dysfonctionnements actuels (en section courante, en carrefour, en jalonnement, en perception globale des aménagements...)?
- Quels sont les problèmes de sécurité actuels ?
- En fonction du projet global d'aménagement, un usage partagé de la voirie ou des voies spécifiques sont-ils privilégiés ?

## ELEMENTS A CHOISIR DANS LE PROJET

- Quels usagers (quotidien, scolaires, familles, sportifs, touristes...)?
- Type d'aménagement (voie partagée, bande, piste,...) en fonction de l'espace disponible, des vitesses des véhicules, de la gestion des carrefours ?
- Nombre, positionnement et sécurité des espaces de stationnement ? sur l'espace public ? dans les bâtiments ?
- Type de revêtement ?
- Continuité de l'itinéraire dans les carrefours ?
- Signalisation à mettre en place ?



## DESCRIPTION

C'est l'espace sur lequel un cycliste doit pouvoir circuler en toute sécurité. La voie liée au projet s'intègre dans un itinéraire continu. Elle peut soit être partagée avec d'autres usagers motorisés (zone 30, route à faible trafic...) ou non motorisés (voie verte), soit être spécifique (bande ou piste cyclable).



## DOCUMENTS DE REFERENCE

- Recommandations pour les aménagements cyclables - CERTU (avril 2001)
- Fiches techniques Certu / CVC (disponible sur le site du CERTU)

- Code de la Route R.311-1
- Recommandation pour les itinéraires cyclables, 2005, CERTU

## ELEMENTS DE DIMENSIONNEMENT

Le choix d'un type d'aménagement cyclable dépend de nombreux facteurs (espaces disponibles, vitesse des véhicules à moteur, configuration des carrefours, types d'usages et donc types de pratiques...). Ces aménagements peuvent nécessiter un arrêté municipal.

- Les **voies cyclables spécifiques** (bandes et pistes) nécessitent que le cycliste se sente à l'aise dans l'espace qui lui est réservé.

\* **La bande cyclable** est matérialisée par un marquage au sol. Elle est généralement unidirectionnelle (mais les cas de bandes bidirectionnelles existent). Elle est peu coûteuse puisqu'elle ne nécessite pas de travaux spécifiques.

Largeur : 1.50m (hors marquage)

\* **La piste cyclable** est délimitée par un séparateur infranchissable.

La piste cyclable assure une sécurité et un confort optimal en particulier à proximité des axes à forte circulation.

Largeur > 1,5m, de préférence 2m à 2.50m (3m en bidirectionnelle)

Ces voies peuvent être adaptées en fonction du type de fréquentation, de l'importance du trafic poids lourds, de la présence de stationnements latéraux...

► Dans le cas d'une **voie partagée** avec les automobilistes et d'une zone 30, le cycliste s'intègre de fait dans la circulation automobile sur la voie routière. On veillera à permettre le doublement des cyclistes en évitant de placer des obstacles infranchissables en axe de chaussée.

► **Les voies vertes**, qui accueillent également d'autres usagers non motorisés, gardent la référence de 3m, celle-ci pouvant être ajustée en fonction des trafics et du foncier disponible.

► **Le couloir mixte bus / cycles**

Il présente l'avantage d'une économie de surface tout en améliorant la sécurité des deux-roues. Cependant, sa mise en oeuvre est conditionnée par la fréquence de passage des bus et la faible importance du trafic deux-roues.

Largeur du couloir : 3m à 3m50

Largeur du couloir : 4m30 pour permettre doublement du cycliste par le bus

► Le choix du **revêtement** prendra en compte les usages et l'entretien. On peut citer l'enrobé bitumineux, les résines, les sols stabilisés, le béton, les pavés... Un ton différent de la chaussée principale peut aider à différencier une bande cyclable.

## GABARIT

Le gabarit d'un cycliste est de 60cm et celui nécessaire à son déplacement est de 1.50m de large pour 2.50m de haut.

En situation de virage, rampe importante ou vent latéral, il est judicieux d'augmenter la largeur de 0.20m. En cas d'effet de paroi, une sur largeur de 0.50m est nécessaire. (RAC p25).

